



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS GRAND EST

Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Neuilly-sur-Marne

Plan de zonage
Document graphique n° 1

Echelle : 1/3500

PLU approuvé le 18 septembre 2014
Modification n° 2 approuvée le 17 septembre 2015
Modification n° 6 approuvée le 24 septembre 2019
Modification n° 7 approuvée le 28 septembre 2021
Mise en compatibilité approuvée le 28 novembre 2022


PLAN SIG GPOE 2022 P.221

Légende

- Zonages :
- UA
 - UC
 - UD
 - UE
 - UI
 - UR
 - USU
 - UV
 - N
- Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Périmètre de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts à créer ou à modifier
- Allée piétonne à conserver, à modifier ou à créer
 - Voies à créer (implantation indicative)
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)
- Emplacement réservé :
- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général
 - Emplacement réservé aux voies publiques
- Implantation des constructions :
- Implantation à alignement (Zone UA)
 - Recul minimum obligatoire
 - Nu de référence (Zone UC)
 - Retrait par rapport aux voies / X m distance minimale (Zone UC)
- Hauteur - Gabarit des Constructions (Zone UAc) :
- R+3
 - R+3+C
 - R+4+C
- Patrimoine bâti et paysager :
- Alignement d'arbres protégés

- Espace boisé classé
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Risques naturels et technologiques :
- PPRI de la Marne dans le département de la Seine-Saint-Denis
 - Emprise du réseau stratégique de transport d'électricité
 - Pylône électrique
 - Ligne électrique à très haute tension (THT)
 - Canalisation de transport de gaz à haute pression



Emprise document graphique n°2